

## SST - Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST)



### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser ses compétences pour intervenir efficacement en cas d'accident du travail, conformément au plan d'intervention préconisé par l'INRS ;
- Réviser et mettre à jour ses connaissances sur la prévention des risques professionnels dans l'entreprise ;
- Appliquer les derniers protocoles validés par les autorités sanitaires (HAS, CFRC, INRS) ;
- Valider à nouveau son certificat SST pour une durée de 24 mois.



### PUBLIC CONCERNE

- Toute personne déjà titulaire du certificat SST en cours de validité (ou dont la validité a expiré depuis moins de 3 mois)



### PREREQUIS

- Être titulaire d'un certificat SST valide ou expiré depuis moins de 3 mois à la date de la session MAC



### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés participatifs, de mises en pratique, d'échanges de groupe et d'analyses de situations concrètes ;
- Apprentissage basé sur les retours d'expérience, les simulations et les cas professionnels ;
- Approche active centrée sur la responsabilité du salarié en matière de prévention et de secours.



### MODALITES D'ÉVALUATION

- Évaluation continue par l'intervenant tout au long de la session ;
- Épreuve certificative finale ;
- Mise en situation pratique simulée ;
- Évaluation des compétences à l'aide de la **grille officielle INRS**, avec validation de 8 critères d'évaluation obligatoires ;
- Une **attestation de fin de formation** est remise à chaque participant.



### MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée à minima d'un grand écran et d'un tableau blanc et/ou paperboard.
- Pour les formations nécessitant un ordinateur, un PC est mis à disposition de chaque participant



### VALIDATION

- En cas de réussite à l'évaluation finale, délivrance d'un **certificat SST, valable 24 mois** ;
- Le certificat est reconnu par le réseau Assurance **Maladie – Risques professionnels / INRS** ;
- En cas d'échec, possibilité de participer à une nouvelle session de formation.



### ORGANISATION

- Délai d'accès : 5 jours ouvrés (délai variable en fonction du financeur)
- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



### ACCESSIBILITE

- Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation, notre référent handicap reste à votre disposition : mteyessedou@ait.fr



### PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- L'intervenant est un formateur habilité SST par le réseau INRS – Assurance Maladie, disposant d'une solide expérience de terrain et d'un renouvellement de sa propre certification formateur à jour.

### REFERENCES REGLEMENTAIRES

Code du travail :  
**Articles R. 4224-15 à R. 4224-18** : obligations liées aux secours d'urgence en entreprise ;  
**Articles L. 4121-1 à L. 4121-5** : obligations générales de prévention de l'employeur ;  
**Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004** relatif aux premiers secours ;  
**Arrêté du 24 mai 2007** définissant les modalités de formation SST  
**Référentiel INRS – ED 6106 (V8 – 2021)**  
Recommandations scientifiques validées par la **HAS, le CFRC et l'INRS**.

# SST - Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST)

## ACCUEIL ET CADRE REGLEMENTAIRE

- Rappel des obligations légales de l'employeur (Articles R. 4224-15 à R. 4224-18 du Code du travail) ;
- Présentation du rôle et des missions du SST au sein de l'entreprise.

## RETOUR D'EXPERIENCES

- Échange autour de situations vécues ;
- Analyse des conduites tenues en situation réelle ou simulée ;
- Identification des écarts éventuels avec les recommandations officielles.

## REVISION DES COMPETENCES EN PREVENTION

- Les principes généraux de prévention (Articles L. 4121-1 à L. 4121-5) ;
- Rappel du DUERP et du rôle du SST dans la démarche de prévention ;
- Mise à jour des pratiques en lien avec l'évolution des risques professionnels.

## REVISION DES GESTES DE SECOURS

- Révision des conduites à tenir face aux principales situations d'urgence : saignement abondant, étouffement, inconscience, arrêt cardiaque, brûlure, traumatisme, malaise... ;
- Utilisation d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) ;
- Intégration des dernières recommandations scientifiques validées par la HAS, le CFRC et l'INRS.

## CAS PRATIQUES ADAPTES AU CONTEXTE PROFESSIONNEL

- Simulations de situations d'accidents du travail ;
- Adaptation des conduites à tenir selon les risques spécifiques à l'environnement professionnel.

## ÉVALUATION CERTIFICATIVE

- Évaluation finale réalisée à partir d'une mise en situation simulée, selon la grille nationale d'évaluation INRS.